



**Spécial**

COMMISSION  
BRUXELLES

**Programme de formation**  
**pour mars - avril 1989**



**Calendrier des principales actions de formation  
organisées à Bruxelles par la division  
"Formation du personnel"  
aux mois de mars/avril 1989**

MARS Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. formation	
1-2-3	Techniques de négociations	1.3.3.	A-B
2-3	Secourisme industriel	2.4.2.	A-LA-B-C-D
2-3	Séminaire pour secrétaires -1 re partie - F	1.4.1.	BS-C
3*	Cycle juridique et institutionnel. Formation modulaire - Cycle 1 - Module B	2.1.3.A	A-LA-B-C-D
3-10*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 2 - Module 4	2.1.2.B	A-LA-B-C-D
6-7-8	Computing fundamentals	5.1.2.	A-LA-B-C
6	Réunion de révision. Autoformation en mathématiques de base	2.1.1.	C-D-AL
6-13*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 3 - Module 5	2.1.2.B	A-LA-B-C-D
6-7-8-9-10*	Management and Modernisation - follow-up Mechanisms and techniques on structural adjustment EN - in collaboration with DG.VIII	1.1.3.	DG.VIII A-B
7-8	Séminaire pour secrétaires. 1 re partie EN	1.4.1.	BS-C
7-8-9-10*	Cours à l'entrée en service. Module G - FR ou EN	3.1.1.1.	A-LA-B-C
7-9-17*	Cycle juridique et institutionnel. Formation modulaire. Cycle 2 - Module A	2.1.3.B	A-LA-B-C-D
8*	Cycle juridique et institutionnel. Formation modulaire - Cycle 1 - Test du Module A	2.1.3.A	A-LA-B-C-D
13-14-15	Initiation générale à l'informatique	5.1.2.	A-LA-B-C

MARS Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. formation	
13 au 17*	Cours à l'entrée en service. Séminaire résidentiel au Collège d'Europe à Bruges	3.1.3.1.	A-LA
13 au 17*	Management and Modernisation - follow-up Mechanisms and techniques on structural adjustment EN - in collaboration with DG VIII	1.1.3.	DG.VIII
14 au 17*	Cours à l'entrée en service. Module G - FR	3.1.1.1.	A-LA-B-C
15-16-17*	Séminaire pour les Assistants sociaux	1.2.3.	Ass.Sociaux
17*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 2 - Module 5	2.1.2.B	A-LA-B-C-D
17*	Enseignement assisté par ordinateur (E.A.O.) Initiation à la comptabilité. Module 1 1 re séance de révision (15h à 17h)	2.1.4.	A.LA.B.C.D.
20*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 3 - Module 5	2.1.2.C	A-LA-B-C-D
A préciser*	Problématique de la communication - 1 re partie (2ème partie en juin)	1.2.3.	Assistants sociaux

AVRIL Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. formation	
3*	Test de mise à niveau. Autoformation en mathématiques de base	2.1.1.	C-D-AL
3-4-5-6*	Cours à l'entrée en service. Module CGP	3.1.2.1.	A-LA
6-7	Séminaire pour secrétaires - DE	1.4.1.	BS-C
6*	Enseignement assisté par ordinateur (E.A.O.) Initiation à la comptabilité. Module 1. 2e séance de révision (15-17h)	2.1.4.	A-LA-B-C-D

AVRIL Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. formation	
3 & 10*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 3 - Module 5	2.1.2.C	A-LA-B-C-D
7 & 14*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 2 - Module 5	2.1.2.B	A-LA-B-C-D
7 & 14*	Cycle juridique et institutionnel. Formation modulaire. Cycle 1 - Module C	2.1.3.A	A-LA-B-C-D
4-21-28*	Team building for DG III/F/2	1.2.3.	DG III/F/2
7-14-21-28*	Formation agricole des Contrôleurs (visite fermes en mai et 2e partie du programme au 2e semestre 89)	1.2.4.	DG XX.
10*	Cycle juridique et institutionnel. Formation modulaire. Cycle 2 - Module C	2.1.3.B	A-LA-B-C-D
10-11-12*	Séminaire de cuisine et pâtisserie sous vide.	1.2.3.	IX.C.6.
11 au 14*	Cours à l'entrée en service. Module G - FR	3.1.1.1.	A-LA-B-C
12*	Cours à l'entrée en service - Catégorie "D"	3.1.4.1.	D
12*	Conference in greek language	2.4.5.	DG IX.D.
12-13-14*	Finance for the non-financials for DG I.	2.2.1.	A-B
13-14	Séminaire pour secrétaires - NL	1.4.1.	BS-C
13 & 20*	Cycle juridique et institutionnel. Formation modulaire - Cycle 2 - Module B.	2.1.3.B	A-LA-B-C-D
13*	Enseignement assisté par ordinateur (E.A.O.) Initiation à la comptabilité. Module 1. Test de vérification des connaissances acquises.	2.1.4.	A-LA-B-C-D
17-18-19	Initiation générale à l'informatique	5.1.2.	A-LA-B-C

AVRIL Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. formation	
17-18-19*	Cours à l'entrée en service. 2e partie catégorie "C" - FR	3.1.4.1.	C
17 au 21*	Cours à l'entrée en service. Séminaire résidentiel à Bruges	3.1.2.3.	A-LA
18*	Test de mise à niveau. Statistiques et comptabilité	2.1.5.	A-LA-B-C-D
18*	Test d'évaluation Cycle juridique et institutionnel Formation modulaire - Cycle 2 - Module A	2.1.3.B	A-LA-B-C-D
19-20-21	Public speaking	1.3.1.	A-LA-B
21*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 2 - Module 6	2.1.2.B	A-LA-B-C-D
21 & 27*	Cycle juridique et institutionnel. Formation modulaire. Cycle 1 - Module D	2.1.3.A	A-LA-B-C-D
24-25-26	Initiation générale à l'informatique	5.1.2.	A-LA-B-C
24 au 27*	Cours à l'entrée en service. Module G - FR	3.1.1.1.	A-LA-B-C
26*	Initiation à l'économie. Formation modulaire. Cycle 1 - Test écrit.	2.1.2.A	A-LA-B-C-D
28*	Initiation à l'économie. Formation modulaire. Cycle 3 - Module 6	2.1.2.C	A-LA-B-C-D
A préciser*	Séminaire Femmes Managers	1.1.5.	A-B

AVRIL Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. formation	
<b>A préciser*</b>	Séminaire Femmes Managers 3 journées de suivi.	1.1.5.	A-B
<b>A préciser*</b>	Session d'"assertiveness" destinée aux fonctionnaires de sexe féminin.	1.1.5.	A-B

Des -informations plus détaillées sur la plupart de ces actions sont affichées dans les différents immeubles de la Commission.  
Les demandes de participation sont à transmettre par la voie hiérarchique à la Division "Formation du Personnel", par le formulaire prévu à cet effet.

\* Uniquement sur invitation personnelle,

En ce qui concerne les activités de la médiathèque, les cours de langues et le logiciel "Acadie", veuillez vous référer au "calendrier des principales actions de formation organisées à Bruxelles par la Division Formation du Personnel aux mois de février/mars 1989" publié aux informations administratives "Spécial" du 16.2.89.

Il est toujours possible de s'inscrire :

- \* au cycle d'autoformation en "Mathématiques de base"  
(cfr. Informations administratives du 18.07.1988 Spécial Commission Bruxelles)
- \* au cycle de formation modulaire "Enseignement assisté par ordinateur - Module 1  
Initiation à la comptabilité  
(cfr. Informations administratives du 13.06.1988 Spécial Commission Bruxelles)

\* SEANCES PE VISION DE VIDEO-CASSETTES - suivies de discussions

A. CYCLE "ASPECTS DU MANAGEMENT"

The unorganised Manager :

4 films vidéo de 25' chacun	)	les	25.01	)		
Thèmes : Damnation	)		15.02	)		
Salut	)		22.02	)	de 14h30 à 16h30	Salle 0/A
Lamentation	)		15.03	)		
Révélation	)		05.04	)		
	)		12.04	)		

B. CYCLE "HISTORIQUE ET VIE COMMUNAUTAIRE ET EUROPEENNE"

- Après 20 siècles	les	08.02	de 11h00 à 12h30	Salle 0/A
		08.03	de 14h30 à 16h00	Salle 0/A
		05.04	de 11h00 à 12h30	Salle 0/A
- Robert Schuman/Jean Monnet	les	25.01	)	
		22.02	) de 11h00 à 12h30	Salle 0/A
		29.03	)	
		12.04	)	
- Europe why ?	les	15.02	)	
Le Conseil de l'Europe et		15.03	) de 11h00 a 12h30	Salle 0/A
ses activités		19.04	)	
- Lexique animé et montage de	les	01.02	)	
dia's sur l'intégration et le		01.03	) de 11h00 à 12h30	Salle 0/A
fonctionnement des Institutions		28.04	)	

Ces séances se déroulent dans le Bâtiment LOI 57 - Salle 0/A (médiathèque)

**N.B. : Les intéressés devront introduire, par la voie hiérarchique, une "demande**  
de participation a une action de formation présentée sur initiative individuelle"  
auprès de la Division IX.A.3 (L.57 7/15) en indiquant la formation retenue et pour  
les vidéo-cassettes choisies, les dates désirées.

**N.B.**

1. Les indications pour le "personnel concerné en priorité" qui précisent les catégories pour chaque action reprise dans le calendrier (SAUF POUR CELLES INDIQUEES AVEC \* - UNIQUEMENT SUR INVITATION PERSONNELLE), donnent un accès de priorité mais n'excluent nullement la possibilité de participation de tout autre fonctionnaire ou agent même d'une catégorie différente. Le personnel intéressé qui souhaiterait compléter son bagage de connaissances dans le cadre d'un développement personnel pourra introduire, par la voie hiérarchique, une demande de participation à une action de formation.
2. Conformément à l'Article 2.2. des Modalités d'application des dispositions générales d'exécution de l'Article 24 du Statut relatif au perfectionnement professionnel du personnel de la Commission, l'admission à certaines de ces actions de formation peut être subordonnée aux résultats de tests d'aptitude ou de niveau.  
Ces dispositions pourraient s'avérer nécessaires pour permettre à chaque participant qui aurait au départ le minimum de connaissances de base pré-requises, de profiter de ladite formation pour en tirer le maximum de bénéfices.
3. Les mêmes Modalités favorisent aussi la participation du personnel à des actions de formation externes, non organisées par les services de la formation.  
Dans ce contexte, ces mêmes services sont prêts à mettre à la disposition de tous les intéressés toutes les informations dont ils disposent.
4. L'Article 8.2. de ces Modalités ouvre la possibilité pour ce même personnel, de bénéficiaire, en plus d'une co-participation dans la prise en charge des frais d'inscription aux cours, d'une "compensation" pour les heures de cours suivies en dehors des heures normales de service, comme alternative au congé spécial de formation (Article 7 et suivants).